

BARÈME DES COTISATIONS ET PRESTATIONS – ANNÉE 2018

COTISATIONS

Premier collègue : les Régions

- cotisation négociée
- convention d'objectifs de trois ans avec subvention

Deuxième collègue : le réseau des propriétaires et gestionnaires en responsabilité sur les composantes du Bien 868

Exonération : la ville de Toulouse qui, par convention, assure le logement de l'association.

Communes et intercommunalités

	Montant
0 à 500 habitants :	150 €
501 à 1000 habitants :	250 €
1001 à 2000 habitants	300 €
2001 à 5000 habitants	350 €
5001 à 10 000 habitants	400 €
10 001 à 15 000 habitants	500 €
15 001 à 20 000 habitants	750 €
20 001 à 30 000 habitants	900 €
30 001 à 40 000 habitants	1 200 €
40 001 à 60 000 habitants	1 500 €
60 001 à 100 000 habitants	1 800 €
100 001 à 200 000 habitants	2 500 €
au-delà de 200 000 habitants	5 000 €

Départements : 8000 €

Etablissements publics : 500 €

Ou faisant l'objet d'une convention négociée précisant les objectifs, les actions et les moyens.

Troisième collège : membres actifs

Communes et intercommunalités

	Montant
0 à 500 habitants :	100 €
501 à 1000 habitants :	150 €
1001 à 2000 habitants	200 €
2001 à 5000 habitants	250 €
5001 à 10 000 habitants	300 €
10 001 à 15 000 habitants	400 €
15 001 à 20 000 habitants	650 €
20 001 à 30 000 habitants	900 €
30 001 à 40 000 habitants	950 €
40 001 à 60 000 habitants	1 000 €
60 001 à 100 000 habitants	1 200 €
100 001 à 200 000 habitants	1 500 €
au-delà de 200 000 habitants	3 000 €

Départements : 5 000 € ou faisant l'objet d'une convention négociée précisant les objectifs, les actions et les moyens

Quatrième collège : les membres associés

	Montant
Personnes physiques	20 €
Associations	50 €
Hébergeurs	60 €
Offices de tourisme	60 €
Parcs naturels, PETR	500 €

MÉCÉNAT

Pour les personnes physiques ou pour les sociétés commerciales, les dons faits à l'association sont déductibles de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat.

LOCATION D'EXPOSITIONS ITINÉRANTES

Exposition « De pierre, de bois, de terre et d'âmes... »

Location minimum 2 semaines et exigence d'un programme de médiation/animations

- adhérents : 150 € / 2 semaines + 50 € / semaine supplémentaire
- non adhérents : 200 € / 2 semaines + 80 € / semaine supplémentaire

Exposition photographique « Itinéraire Bis : Compostelle, vu, entendu, perçu »

- adhérents : 150 € / 2 semaines ; 250 € pour un mois
- non adhérents : 250 € / 2 semaines ; 400 € pour un mois

Exposition « Carnet d'un peintre sur le chemin de Saint-Jacques »

- adhérents : 150 € / semaine + 75 € / semaine supplémentaire
- non adhérents : 200 € / semaine + 100 € / semaine supplémentaire
- réduction de 50% à partir de la quatrième semaine

Exposition « des chemins vers Compostelle à l'itinéraire culturel européen »

- adhérents : 50 € / semaine
- collèges, lycées, établissements d'enseignement ou de formation : 50 € / semaine
- non adhérents : 100 € / semaine

Exposition « Campus Stellae » (extrait de la série de bande dessinée)

- adhérents : 150 € / 2 semaines ; 250 € / 1 mois ; 50 € / semaine supplémentaire ; 150 € / mois supplémentaire
- non adhérents : 200 € / 2 semaines ; 300 € / 1 mois ; 80 € / semaine supplémentaire ; 250 € / mois supplémentaire

Exposition « Dans les pas des pèlerins de Saint-Jacques en Occitanie » (réalisée par le service connaissance du patrimoine de la Région Occitanie, avec le concours de l'ACIR Compostelle)

- adhérents : 150 € / 2 semaines ; 50 € / semaine supplémentaire
- non adhérents : 200 € / 2 semaines ; 80 € / semaine supplémentaire

Exposition photographique « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, patrimoine de l'humanité »

- adhérents : 400 € / 2 semaines
- non adhérents : 600 € / 2 semaines

Des tarifs préférentiels pour les adhérents ont été négociés pour deux expositions :

- l'exposition photographique de Jean-Jacques Gelbart « Les sites français du patrimoine mondial »
- l'exposition « Un artiste chinois sur le chemin de Saint-Jacques » de Ji Dahai.

PRESTATIONS

Conférence, table ronde, etc...

- adhérent : gratuit
- non adhérent : rémunération de 100 € et prise en charge des frais réels (gratuité appréciée selon qualité du partenariat)

Formations : environ 800 € / jour ; devis à la demande

Création d'expositions ou de documents de communication

Appréciation selon la qualité du partenariat ou la qualité d'adhérent de l'association.

Base de calcul : le coût journalier d'un salarié de l'association (100 à 180 €/j).

Cartes

- Conditions générales pour usage non commercial :
 - Mention du crédit : ©ACIR Compostelle
 - Mention du site internet www.chemins-compostelle.com et établissement d'un lien
 - Autorisation à usage unique, non cessible et sur demande écrite
 - Validation conjointe de la maquette
 - Fourniture d'un fichier en format jpeg.
- Cartes existantes :
 - Associations, hébergeurs et offices de tourisme adhérents : conditions générales pour site internet ou support gratuit = fourniture gratuite
 - Collectivité adhérente ou leurs offices de tourisme : conditions générales pour site internet ou support gratuit = fourniture gratuite
 - Associations non adhérentes : 50 € pour un usage
 - Collectivités non adhérentes : 100 € pour un usage
 - Editeurs : 120 €/carte minimum et négocié selon tirage et nombre de cartes demandées
- Réalisation de cartes nouvelles sur devis établi sur la base d'une commande précisant le besoin et temps de travail estimé. Trois retours acceptés et propriété de la carte conjointe. Fourniture d'un fichier jpeg ou adobe illustrator.

RÉFÉRENCIEMENT DES HÉBERGEURS SUR LE SITE INTERNET

- **Hébergeurs adhérents** : inclus dans l'adhésion.
- **Hébergeurs non adhérents** : 1 page dédiée au tarif de 50 € / an (date à date et coréalisée avec hébergeur)
- **A minima et gratuit** : le lien vers leur site internet

VENTE DE PRODUITS

- **Crédencials**
 - aux particuliers en France métropolitaine : 10 €
 - aux particuliers aux DOM-TOM et à l'étranger : 12 €
 - pour revente aux OT ou associations : 4 €
- **T-shirts** : 10 € + port en sus
- **Affiche Voie d'Arles**
 - Prix public unitaire : 12 € + 3€ (rouleau) + port en sus.
 - Pour une commande de 50 affiches : 10 € l'unité + port en sus
 - Pour une commande entre 50 et 100 affiches : 8,50 € l'unité + port en sus
 - Pour une commande de plus de 100 affiches : 6 € l'unité + port en sus
- **Carte du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »** :
 - Prix public : 8 €
 - Pour revente aux OT ou associations : 5 €

**Le trésorier,
Jean Claude FONTANIER**

